

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00736

Numéro SIREN : 410 689 012

Nom ou dénomination : A P I

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2018 sous le numéro de dépôt 18457

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
----------	---

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

12

2016	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé ou de la société tête de groupe :			Néant
Désignation : AUX PORTES DISTANBUL			
Adresse : 44, RUE MAURICE THOREZ 92000 NANTERRE			
Siren : 410689012			
Société bénéficiant du régimes fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		4 799	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt		79 983	
Dont préfinancement			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>AUX PORTES DISTANBUL</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>44, RUE MAURICE THOREZ</u> <u>92000 NANTERRE</u>																				
SIREN <table><tr><td>4</td><td>1</td><td>0</td><td>6</td><td>8</td><td>9</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td></tr></table>										4	1	0	6	8	9	0	1	2		
4	1	0	6	8	9	0	1	2												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>										1	2	Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	5	
3	1	1	2	2	0	1	5													
ACTIF										Brut 1										
										Amortissements-Provisions 2										
										Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	106 860	012		106 860													
		Autres *	014	1 500	016	300	1 200													
	Immobilisations corporelles *		028	176 336	030	97 994	78 342													
	Immobilisations financières * (1)		040	9 328	042		9 328													
	Total I (5)			044	294 025	048	98 294	195 731												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
		Marchandises *	060	4 321	062		4 321													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 899	070		2 899													
		Autres * (3)	072	19 861	074		19 861													
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	2 166	086		2 166													
	Charges constatées d'avance *		092		094															
	Total II			096	29 246	098		29 246												
	Total général (I+II)			110	323 271	112	98 294	224 977												
PASSIF										Exercice N 1										
										NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	7 622											
	Écarts de réévaluation							124												
	Réserve légale							126	439											
	Réserves réglementées *							130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)							131		132										
	Report à nouveau							134	39 078											
	Résultat de l'exercice							136	22 060											
	Provisions réglementées							140												
	Total I							142	69 200											
	Total II							154												
Provisions pour risques et charges																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156	99 319											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	19 852											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)							169		172	36 606									
	Produits constatés d'avance							174												
Total III							176	155 777												
Total général (I + II + III)							180	224 977												
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	16 844												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	10 200	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>AUX PORTES DISTANBUL</u>				Néant ☐ *			
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 13/11/2015	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	430 626		
		Services *		217		218			
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitations reçues				226				
	Autres produits				230	36			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	430 662			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	20 498			
	Variation de stocks (marchandises) *				236	(36)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	125 022			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 7 735 – mobilier : – immobilier :)				242	116 890			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	3 273	244	2 965			
	Rémunérations du personnel *				250	99 139			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	20 404			
	Dotations aux amortissements *				254	14 297			
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	2			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	399 182				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	31 480				
Produits financiers (III)		280		294	5 287				
Produits exceptionnels (IV)		290		300	1 013				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	3 119				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	22 060				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	22 060	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	3 119			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	416			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sixies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138					
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	4 799	
		Créance due au report en arrière du déficit				346			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	20 796	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	20 796	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

DGFIP N°2033-B-SD 2016

Extension

SAGE Experts-comptables janvier 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AUX PORTES DISTANBUL

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	106 860	402		404		406	106 860	
	Autres	410		412	1 500	414		416	1 500	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	24 723	432	9 225	434		436	33 948	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	73 509	442	4 319	444		446	77 828	
	Installations générales agencements divers	450	51 822	452	1 800	454		456	53 622	
	Matériel de transport	460	3 901	462		464		466	3 901	
	Autres immobilisations corporelles	470	7 037	472		474		476	7 037	
Immobilisations financières		480	9 319	482		484		486	9 328	
TOTAL		490	277 172	492	16 844	494		496	294 025	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502	300	504		506	300
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	3 722	522	2 912	524		526	6 634
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	48 687	532	5 705	534		536	54 392
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	23 487	542	3 598	544		546	27 085
	Matériel de transport	550	3 033	552	652	554		556	3 685
	Autres immobilisations corporelles	560	5 068	562	1 130	564		566	6 197
TOTAL		570	83 997	572	14 297	574		576	98 294

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

SAGE Experts-comptables janvier 2016

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AUX PORTES DISTANBUL										Néant ☐ *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		600		634		636				
	Sur stocks et en cours		640		630		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés		650		642		654		656				
	Autres provisions pour dépréciation		660		652		664		666				
TOTAL			680		682		684		686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
		Dotations		Reprises									
Immob. incorporelles	700		705										
Terrains	710		715										
Constructions	720		725										
Inst. techniques mat. et outillage	730		735										
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745										
Matériel de transport	750		755										
Autres immobilisations corporelles	760		765										
TOTAL		770		775									
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes												
2													
3													
4													
5													
6													
7													
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780			
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995			
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996			
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA							
Déficits de l'exercice				860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129			
Total des déficits restant à reporter				870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)						800	
VI DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380	2 690		
N° du centre de gestion agréé										388			
Montant de la TVA collectée										374	44 225		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	19 908		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Handwritten signature

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122015

SIREN

410689012

Dénomination de l'entreprise

AUX PORTES DISTANBUL

Adresse (voie)

44, RUE MAURICE THOREZ

Code postal

92000

Ville

NANTERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

ORUNCAK

Prénom(s)

AHMED

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

500

Naissance: Date

01/01/1978

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

59

Voie

RUE VOLANT

Code Postal

92000

Commune

NANTERE

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance: Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2016

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 20

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le 31122015

SIREN

4 1 0 6 8 9 0 1 2

Dénomination de l'entreprise AUX PORTES DISTANBUL

Adresse (voie) 44, RUE MAURICE THOREZ

Code postal 92000 Ville NANTERRE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2016

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

API

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au Capital de 7 622 €

Siège Social : 44 RUE MAURICE THOREZ
92000 NANTERRE

410 689 012 R.C.S. NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUILLET 2016

L'an deux mille SEIZE,
Le trente juin à dix heures.

Les Associés de la Société « API »
Société par actions simplifiée unipersonnelle au Capital de 7 622 €, se sont réunis au
Siège Social sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS:

- **Monsieur ORUNCAK Ahmet,**

Propriétaire de

1320 actions

Soit au total Composant 100% du Capital Social.
parts

1320
=====

L'Assemblée est présidée par **Monsieur ORUNCAK Ahmet, Gérant.**

Monsieur le Gérant déclare que la totalité du Capital Social étant présente,
l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la gérance sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2015.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Gérant rappelle que tous ces documents ont été tenus à la



disposition des Associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Gérant rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre, quitus au Gérant.
- Approbation des comptes, affectation des résultats.
- Approbation de la rémunération de la gérance.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur le Gérant donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur les affaires sociales de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Monsieur le Gérant déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Gérant met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à **Monsieur ORUNCAK Ahmet** de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 22 060 €, décide de l'affecter à la réserve légale pour un montant de 0 €, conformément à l'article L232-10 du code de commerce et le solde au report à nouveau soit 22 060 €.



L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve la rémunération du gérant qui s'élève 0 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

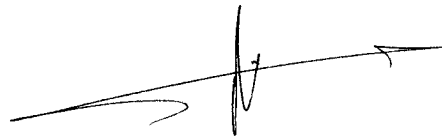
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé unique.

Monsieur ORUNCAK Ahmet



API

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au Capital de 7 622 €

**Siège Social : 44 RUE MAURICE THOREZ
92000 NANTERRE**

410 689 012 R.C.S. NANTERRE

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUILLET 2016**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à **Monsieur ORUNCAK Ahmet** de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 22 060 €, décide de l'affecter à la réserve légale pour un montant de 0 conformément à l'article L232-10 du code de commerce et le solde au report à nouveau soit 22 060 €.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve la rémunération du gérant qui s'élève 0 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop at the end.

API

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au Capital de 7 622 €

Siège Social : 44 RUE MAURICE THOREZ
92000 NANTERRE

410 689 012 R.C.S. NANTERRE

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUILLET 2016

Monsieur,

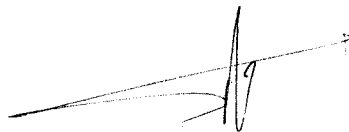
Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une Société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre Société.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications
que vous souhaiteriez.

La Gérance



API

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au Capital de 7 622 €

Siège Social : 44 RUE MAURICE THOREZ
92000 NANTERRE

410 689 012 R.C.S. NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUILLET 2016

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée
De l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 22 060 décide de l'affecter a la réserve légale pour un montant de 0€ conformément à l'article L232-10 du code de commerce et le solde au report à nouveau soit 22 060 €.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Gérance

API

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au Capital de 7 622 €

Siège Social : 44 RUE MAURICE THOREZ
92000 NANTERRE

410 689 012 R.C.S. NANTERRE

RAPPORT DE GESTION PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUILLET 2016

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la Société ; vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ; les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation sur les Sociétés commerciales ont été tenus à votre disposition dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

- Le chiffre d'affaires ressort à	430 626 €.
- Les produits d'exploitation s'établissent à	430 662 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	399 182 €.
Laissant apparaître un bénéfice net de	22 060 €.

II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Achats de marchandises	20 498 €
- achat de matières premières.	125 022 €.
- Autres achats et charges externes	116 890 €.
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 965 €.
- Salaires et traitements	99 139 €.
- Charges sociales	20 404 €.

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :



- Dotations aux amortissements

14 297 €.

APPROBATION DES COMPTES
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat, et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice 22 060 euros.

Nous vous proposons de l'affecter à la réserve légale pour un montant de 0 €, conformément à l'article L232-10 du code de commerce et le solde au report à nouveau soit 22 060 €.

MENTION DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE
DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES
NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société a supporté des dépenses ou charges non déductibles visée à l'article 39-4 dudit Code d'un montant de 416 € à titre d'amende.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve.

La Gérance

